



Probleme de commande sur le site cdiscount.com

Par **JERBOX**, le **01/01/2011** à **01:09**

bonjour a tous

le 11/12/2010 j effectue une commande sur le site cdiscount pour commander un multifonction jet d encre epson bx625fwd avec une offre de remboursement de 50 euros bref je reçois mon paquet le 22/12/2010 et la après ouverture du colis j ai reçu un article qui ne correspond pas a ma commande qui est un kit 4 toner samsung clt-p4092c (disponible sur leur site) de l a j appelle cdiscount a 0.34 euros la minute un numéro de retour m est communiqué et je renvoie le colis en colissimo recommandé le 23/12/2010 j ai appelé le service client plusieurs fois pour suivre l évolution du dossier vérifié la réception du colis sur colissimo et le retour sur mon espace client a été communiqué le 29/12/2010 aujourd'hui le 31/12/2010 je reçois deux messages sur mon espace client un premier concernant mon dossier et le deuxième mentionnant ceci :

Commande n° 1012111917HDVTH Bordeaux, le 31/12/2010

Monsieur LECLERCQ,

Je fais suite à votre intervention auprès de nos services concernant le retour de votre colis, concernant la commande 1012111917HDVTH.

Vous souhaitez obtenir des informations quant à la suite donnée à votre dossier.

Toutefois, après vérification, je n'ai aucune trace du retour de votre colis.

Dès réception de votre colis, je ne manquerai pas de vous tenir informée des actions mises en place sur votre dossier.

Je vous remercie pour votre compréhension, et espère avoir répondu favorablement à vos attentes.

Cordialement,

Camille

Votre Service Clients Cdiscount.com

alors la je les appelle et je n ai pas plus d infos en plus a chaque fois que j appelle je dois les déranger je n ai pas d infos sérieuses concernant mon article j ai commandé un produit je n ai pas reçu le bon j ai retourné le mauvais article cela ma couté 14.80 euros + le téléphone et je n ai toujours pas de nouvelles de mon produit .Un jour il ont reçu le colis et le suivant il ne l ont plus bref je ne sais plus quoi penser dois je aller porter plainte auprès de qui de quelle

façon merci de votre aide .
cordialement
Leclercq jerome

Par **Domil**, le **02/01/2011** à **00:38**

Il n'y a pas lieu de porter plainte. Envoyez pour commencer une LRAR de mise en demeure de rembourser ou d'envoyer le produit commandé, qu'à défaut vous saisirez le tribunal.

Par **JERBOX**, le **02/01/2011** à **09:30**

bonjour

merci pour votre reponse .

jerome

Par **JERBOX**, le **03/01/2011** à **18:01**

bonsoir a tous

c est magique votre site un message et comme par enchantement il me propose le remboursement du produit + les frais de port merci encore

jerome